

Mairie de SAINT-ESTEBEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Esteben s'est réuni le 11 avril 2019 à 20h30 sous la présidence de Mme le maire, LARRANDA Régine.

Présents : TEILLET Benoit (Secrétaire de Mairie),

LESIEUR David, DAMESTOY Jean-Pierre, DUHALDE Jean-Michel, HARISTOY Jean-Marie, DUHART Mathias, BISCAY Nicolas, PETRISSANS Maire-Luce, GARAT Jean- Lucien, DURRUTY Jean-Michel, BIDEGARAY Sylvie

Secrétaire de séance : LESIEUR David

Début de séance : 20h30

En préambule à la présentation des comptes 2018, Mme le maire fait part de la note transmise ce jour, mercredi 10 Avril, par Mme La Perceptrice -Trésorerie d'Hasparren - à l'appui des comptes relatifs à la commune de Saint-Esteben.

« (...) les voyants financiers de Saint-Esteben sont au vert avec un coefficient d'autofinancement courant, un ratio de rigidité, et un ratio d'endettement tout à fait corrects, comparés à ceux des communes de même strate (...).

Baisse de dotation de l'Etat :

Mme le maire attire l'attention sur la baisse de dotations de l'Etat, et particulièrement sur la baisse de la dotation de solidarité rurale, laquelle est passée de 40 156€ en 2017 à 17 645€ en 2018, puis 29 266€ pour 2019. Cette baisse importante de 2018 est liée à la perte pour cette année de la partie cible de cette dotation. Malgré son rétablissement en 2019, il demeure que la tendance est clairement baissière conduisant de facto les collectivités à réduire leurs dépenses d'investissement diminuant d'autant l'activité des entreprises du secteur du bâtiment.

Rester prudents :

Pour continuer à investir, la Commune est donc incitée à multiplier ses sources de financement, parmi lesquelles figurent des subventions dont il n'est pas toujours aisé d'obtenir le versement, quand bien même celles-ci sont accordées par l'État.

Mme le maire insiste sur la préoccupation quotidienne de maîtrise des dépenses pour y faire face, et sur la nécessité de rester prudents.

L'indemnité du maire reste identique aux années précédentes, permettant une uniformisation des indemnités perçues par le maire et par les adjoints titulaires d'une délégation.

Maintien des taux d'imposition communaux :

Les élus ont voté le maintien de l'ensemble des taxes : d'habitation (11.76%), du foncier bâti (11.85%), et non bâti (43.31%) ; En effet, les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas, d'autant que les bases d'imposition prévisionnelles 2019 sont plus élevées qu'en 2018.

Analyse des comptes :

- Comptes de gestion 2018,
- Comptes Administratifs 2018,
- Et Budget 2019,

Relatifs à la Commune / au Centre Communal d'Action Sociale / et au Domaine Funéraire,
→ sont présentés, commentés, et adoptés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

COMMUNE

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Section de Fonctionnement	166 592,45€	319 484,71€
Section d'Investissement	386 834,68€	305 954,43€

CCAS

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Section de Fonctionnement	10 867,50€	11 033,49€

DOMAINE FUNERAIRE

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Section de Fonctionnement	/	/

BUDGETS 2019 :

COMMUNE

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	289 819 €	289 819 €
Section d'Investissement	489 041 €	489 041 €

CCAS

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 784€	3 784€

DOMAINE FUNERAIRE

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 553€	3553€
Section d'Investissement	822€	822€

INFORMATIONS DIVERSES :

Dissolution du CCAS :

Mme le maire propose la dissolution du CCAS eu égard au fait que depuis le 1^{er} Janvier 2019, la CAPB a pris la compétence concernant le portage des repas à domicile, et c'est le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui s'en occupe désormais. La Commune n'intervient plus du point de vue comptable quant au service de portage des repas, mais reste à votre service afin de vous fournir toutes informations utiles.

Une délibération est prise en ce sens.

Titularisation de M. Ramuntxo Suzanne :

Un changement de statut est proposé pour M. Ramuntxo Suzanne, employé actuellement en CDD en qualité d'Adjoint technique en remplacement de M. Jean-Pierre Mazain, accidenté au travail.

Etant très satisfaits de son travail, il est proposé que Monsieur Suzanne, soit embauché en tant que fonctionnaire stagiaire pour une durée d'un an, au terme de laquelle celui-ci sera titularisé. A ce titre, une délibération est prise dans le sens de cette création de poste.

Maintenance matériel informatique :

En ce qui concerne le matériel numérique et informatique acquis pour l'école élémentaire de Saint-Esteben, suite à l'appel à projets « Ecole Numérique rurale » lancé par l'Inspection de l'Education Nationale, Mme le maire propose que la maintenance de ce nouvel équipement soit prise en charge par le SIVU, ce matériel profitant aux apprentissages de tous les élèves du RPI. Une Convention en ce sens sera adressée au SIVU.

Modalités de reprise de la Secrétaire de Mairie :

Mme Aurélie Lazcanotegui, Secrétaire de Mairie, actuellement en congé maternité, a demandé une prise de congés dans le prolongement de son congé maternité, et une reprise de son travail en Août à temps partiel : conformément à sa demande, elle reprendra son activité à 80% sur les deux Communes : 2 jours à Saint-Esteben, et 2 jours à Saint Martin d'Arberoue. (Les modalités de travail / SIVU seront à revoir).

Fait à ST ESTEBEN, le 15/04/2019

Le Maire,

Régine Larranda